

« L'acte II de l'autonomie ne pourra pas être un simple développement de l'acte I » (F. Vidal)

Paris - Publié le vendredi 22 mars 2019 à 15 h 56 - Actualité n° 143119

« L'autonomie s'apprend, l'autonomie se gagne, l'autonomie responsabilise, l'autonomie a ses exigences. Et tout n'est pas encore achevé », déclare [Frédérique Vidal](#), ministre de l'[Esri](#), le 22/03/2019, à l'occasion du colloque annuel de la CPU organisé sur le campus de l'[Université Bretagne-Sud](#), à Vannes, sur le thème « Autonomie des universités ? ».

Pour cet « acte II », la ministre propose plusieurs pistes « pour renforcer encore davantage l'autonomie des universités et ses effets vertueux » :

- « Un travail spécifique autour des questions d'emplois, de carrière et de gestion des ressources humaines, que je suis prête à engager avec vous, afin d'identifier ce qui pourrait avoir du sens dans l'intérêt des agents comme dans celui des établissements (...) ;
- identifier les obstacles qui viennent parfois limiter vos initiatives, lorsque vous souhaitez mieux reconnaître l'implication des personnels chercheurs dans les activités d'enseignement par exemple (...) ;
- réfléchir collectivement aux moyens de mieux répondre aux besoins en formations professionnalisantes dans nos territoires. (...) Nous devons maintenant donner aux établissements, et tout particulièrement aux universités, les outils qui leur permettront de façonner une offre de formation professionnalisante de premier cycle au plus près de leur stratégie », indique-t-elle.

Pour répondre aux enjeux à venir, la ministre évoque un « diptyque "libertés et responsabilités" » : « Plus de liberté dans la définition des choix stratégiques et dans la construction d'une politique d'établissement, c'est aussi plus de responsabilités en matière de dialogue social et de qualité de gestion. Là aussi, l'autonomie est une exigence : l'exigence de faire mieux, au plus près du terrain et au plus près des agents. »

Mais Frédérique Vidal considère par ailleurs que l'autonomie des universités dépend de la confiance qui leur est accordée. Confiance qui, selon la ministre, « n'est pas innée. Elle se gagne. Car une réelle autonomie repose nécessairement sur la capacité des établissements à évaluer la qualité de leur offre de formation et leur recherche pour, là encore, en tirer des conséquences ».

« Aucun de ces changements ne se fera sans vous. L'acte II de l'autonomie ne pourra pas être un simple développement de l'acte I. Il devra se construire différemment, dans le dialogue

permanent. (...) J'ai donc plus que jamais besoin de vous : à vous d'exprimer les besoins et les demandes qui sont les vôtres, à vous d'identifier et de formuler les libertés supplémentaires dont nos universités ont besoin. »

« L'autonomie n'est pas une fin en soi, elle ne se suffit pas à elle-même » (F. Vidal)

« Croire en l'autonomie, c'est donner à chaque université les moyens d'affirmer son identité, ce que j'appelle sa "signature". Cette diversité, nous devons l'assumer et la revendiquer collectivement : non pas pour catégoriser et séparer, mais pour défendre un modèle universitaire qui est ainsi capable de répondre, à l'échelle territoriale comme à l'échelle nationale, à des besoins collectifs qui sont eux aussi profondément différents », indique Frédérique Vidal.

« Mais cette diversité, je veux être très claire sur ce point, c'est à vous qu'il revient de l'affirmer et de la construire. À mes yeux, ce n'est pas le rôle de l'État que de définir, par avance, telle ou telle place pour telle ou telle université. C'est à chaque université de nous dire la coloration qu'elle entend se donner. »

Elle évoque notamment deux exemples :

- les appels à projets « Universités européennes » : « Vos initiatives pour organiser des candidatures européennes illustrent bien l'esprit qui préside à l'autonomie des universités : la liberté de choisir, mais aussi le devoir d'organiser votre activité et d'anticiper votre développement ».
- le plan « Bienvenue en France », pour lequel « l'autonomie des universités a été placée au cœur de cette démarche » : « dans la définition d'une stratégie d'attractivité propre qui appartient aux universités et à elles seules » ou encore « dans la construction d'une politique d'exonération, dans le respect du plafond fixé par le décret ».

Au sujet de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, « les universités sont et doivent être parties prenantes, au même titre que les organismes, de la préparation de la loi », indique-t-elle encore, estimant que « c'est un enjeu crucial pour l'université ».

« On ne peut pas donner leur autonomie aux universités sans leur donner les moyens de l'exercer »

« Cet impératif irrigue nos politiques d'enseignement supérieur et il en va de même pour le dialogue de gestion annuel que nous sommes en train de développer. L'État n'est pas omniscient et nos échanges réguliers sont nécessaires pour que nous puissions établir et mesurer vos priorités stratégiques et vous soutenir en conséquence », indique la ministre.

« Comme vous le savez, et nous l'avons souvent constaté, l'allocation invariable des moyens d'année en année n'est pas optimale. Cela ne permet plus, depuis longtemps déjà, de prendre en compte vos projets et vos singularités.

Nous en sommes arrivés au point où la subvention d'État n'est plus là que pour couvrir, parfois plus, parfois moins, les charges financières, là où les appels à projets, lorsqu'ils existent, permettent de prendre en compte vos ambitions spécifiques », précise Frédérique Vidal.

La ministre déclare que ce dialogue de gestion doit « s'inscrire dans le cadre d'un nouveau dialogue contractuel : un dialogue ambitieux (...) qui en tire des conséquences », afin de « combler ce fossé qui s'est creusé entre allocation budgétaire et politique d'établissement ».

« En matière d'accueil des étudiants étrangers, nous devons passer des paroles aux actes » (F. Vidal)

La ministre estime que pour mieux accueillir les étudiants étrangers, « il faut des moyens » : « Et ces moyens, le gouvernement ne sait pas, sur le long terme, les dégager autrement qu'en construisant avec vous un système redistributif ».

« Pour permettre d'amorcer les choses, 10 M€ sont d'ores et déjà en jeu. Comme je m'y étais engagée, la moitié de cette enveloppe vous a été notifiée au cours des derniers jours, afin de soutenir financièrement la mise en place ou la montée en puissance de bureaux d'accueil pour les étudiants internationaux. 5 M€ supplémentaires seront engagés sur la base d'un appel à projet simplifié, qui a été publié ce mercredi », précise-t-elle.

Des accomplissements récents

Frédérique Vidal énumère ce qu'elle estime être « la démonstration au cours des 18 derniers mois » de la naissance d'un acte II de l'autonomie.

- Sur la loi ORE et les arrêtés licence : « L'objectif est de laisser une véritable autonomie aux établissements pour qu'ils puissent adapter leur offre de formation au plus près du profil et des projets de chacun. Il faut se mettre en capacité d'accueillir et de mieux faire réussir des étudiants divers ! », indique-t-elle.
- Sur la réforme des études de santé : « Nous devons en finir avec une formation en santé formatée aux attendus pas toujours convaincants et aux évaluations dont il est difficile de savoir ce qu'elles révèlent comme compétence réelle. »
- Sur la mise en place de la CVEC : « Vous disposez maintenant de 130 M€ chaque année pour améliorer les conditions de vie des étudiants (...) Le décret et la circulaire qui viennent de paraître vous reconnaissent ainsi une large marge de manœuvre. »
- Sur l'ordonnance relative aux nouveaux instruments de politique de site : « Nous avons mis à votre disposition de nouveaux outils pour initier des regroupements, des rapprochements et des fusions à même de soutenir vos projets de formation et de recherche et de développer votre ancrage local ou votre rayonnement international. (...) Vous êtes nombreux à vous en être saisis (...) Et je suis heureuse et même fière d'avoir vu, en l'espace de quelques mois à peine, émerger des projets parfois très originaux qui font profondément bouger les lignes ».

Frédérique Vidal



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Ministre	Mai 2017	Aujourd'hui
Université Nice Sophia Antipolis Professeure des universités en Sciences de la vie	2004	Aujourd'hui
Université Nice Sophia Antipolis Présidente	Avril 2012	Mai 2017
Université Nice Sophia Antipolis Directrice de la faculté des sciences	2009	2012
Université Nice Sophia Antipolis Directrice du département Sciences de la vie	2005	2008
Université Nice Sophia Antipolis Maitresse de conférences	1995	2004
Institut national de la santé et de la recherche médicale Membre extérieur du conseil scientifique régional	1999	2003

Fiche n° 4719, créée le 18/06/14 à 10:19 - MàJ le 16/10/18 à 09:52

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont rassemblés dans un ministère depuis le 17/05/2017. Frédérique Vidal en est la ministre.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

21, rue Descartes

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »